

NOUS CONTACTER

Votre conseiller
CBT GTA SEMEUSE

74 78 RUE ANATOLE FRANCE
92300 LEVALLOIS PERRET

☎ **01 85 56 29 64**
N° ORIAS 07 001 754 (GTA)
www.orias.fr/



Assurance et Banque

ASS MG CLUB DE FRANCE
8 RUE DE L'ETANG
91460 MARCOUSSIS

LE **VENDREDI 1ER MARS 2024**

VOS RÉFÉRENCES

Votre référence client
0826736820

Votre contrat
0000011199465004

Date d'effet
01/03/2024

IMPORTANT

Document à conserver

Cette attestation fait partie
intégrante de votre contrat.

Votre attestation d'assurances Responsabilité Civile Prestataire

AXA France, dont le siège social est situé **Terrasses de l'Arche 92000 Nanterre** atteste que :
ASS MG CLUB DE FRANCE
8 RUE DE L'ETANG
91460 MARCOUSSIS

Est titulaire du contrat d'assurance n° **0000011199465004** ayant pris effet le **01/03/2024**.
Ce contrat garantit les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile pouvant lui incomber
du fait de l'exercice des activités suivantes :

Association ayant pour but de regrouper en France, un maximum de propriétaires de véhicules de la marque anglaise MG et les modèles qui peuvent être associés à cette marque. Elle vise à encourager les adhérents à la sauvegarde et à la préservation des véhicules anciens, à engager des actions de formation et organiser des sorties, rassemblements à caractère culturel et historique ainsi que participer à des actions caritatives.

L'association organise les activités suivantes :

- Environ 50 sorties par an regroupant 300 personnes maximum,
- Participation à des événements tels que : Salons, Classic day, Mans classic, Actions caritatives,
- Stages de formation mécanique,
- 4 repas et 2 pique-niques par an et par région.

Il est précisé que sont exclus les dommages impliquant un Véhicule Terrestre à Moteur.

La garantie s'exerce à concurrence des montants de garanties figurant dans le tableau ci-après.
La présente attestation est valable du **01/03/2024** au **01/01/2025** et ne peut engager l'assureur au-delà des limites et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Fait à Nanterre, le 01/03/2024
Mathieu GODART
Directeur Général IARD



Handwritten signature

Nature des garanties

Nature des garanties	Limites de garanties en €
Tous dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs confondus (autres que ceux visés au paragraphe "autres garanties" ci-après)	9 000 000 € par année d'assurance
Dont :	
▪ Dommages corporels	9 000 000 € par année d'assurance
▪ Dommages matériels et immatériels consécutifs confondus	1 200 000 € par année d'assurance
▪ Dommages immatériels non consécutifs	250 000 € par année d'assurance
▪ Dommages matériels et immatériels consécutifs causés aux biens confiés	150 000 € par sinistre

Autres garanties

Nature des garanties	Limites de garanties en €
Les risques environnementaux (article 3.4 des conditions générales)	
Atteinte à l'environnement accidentelle tous dommages confondus dont : Le préjudice écologique (y compris les frais de prévention) et responsabilité environnementale	1 000 000 € par année d'assurance 100 000 € par année d'assurance
Occupation de locaux (selon extension aux conditions particulières)	350 000 € par sinistre
Responsabilité civile dépositaire (selon extension aux conditions particulières)	25 000 € par sinistre

C.G. : Conditions Générales du contrat